

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 septembre 2015**

Objet : Modifications statutaires

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-huit septembre, se réunit en session ordinaire, salle des Commissions n°2, à l'Hôtel du Département de la Haute-Vienne à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mme Guilaine JEANNOT PAGES	Vice-Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Jean-Marie BOST	Conseiller départemental Haute-Vienne
Mr Yves RAYMONDAUD	Vice-Président au Conseil Départemental Haute-Vienne
Mme Valérie SIMONET	Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène FAIVRE	Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène ROME	Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE	Conseillère Départementale Corrèze
Mr Christian HANUS	Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Christian PRADAYROL	Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive
Mr Eric CORREIA	Président Agglo Grand Guéret
Mr Michel JAULIN	Vice-Président Agglo Tulle

Sont excusés :

Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)

Adjointe au Maire à la Ville de Limoges

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les Statuts du Syndicat Mixte,**

Il est exposé aux délégués du Comité Syndical une modification statutaire portant principalement sur :

Introduction d'une co-présidence

Afin d'assurer la continuité d'un fonctionnement équilibré du syndicat mixte DORSAL et de réunir les conditions d'une stratégie de développement partagée, il est proposé, d'introduire dans les statuts, une co-présidence.

L'organe exécutif du syndicat mixte serait désormais représenté par un Président et un Président exécutif.

Le Président et le Président exécutif déterminent conjointement la stratégie de développement des infrastructures de télécommunications haut débit sur le territoire du Limousin. A ce titre, ils préparent les décisions et le budget du comité syndical et du bureau et fixent leurs ordres du jour.

Le Président convoque et préside les réunions du comité syndical et du bureau, il assume également le suivi des relations sociales.

Le Président exécutif met en œuvre les décisions et organise les services du syndicat mixte.

- exécute les délibérations du comité syndical et du bureau ;
- est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes en conformité avec le budget voté par le comité syndical ;
- est le chef des services du syndicat mixte et nomme aux différents emplois ;
- représente en justice le syndicat mixte
- représente le syndicat mixte dans tous les actes de la vie civile ;
- passe tout contrat portant sur un montant inférieur à 25.000 € H.T

Adhésion de nouveaux membres associés

Dans le cadre de la mise en œuvre du SDAN Pilote, de nouvelles collectivités ont demandé leur adhésion au syndicat mixte en tant que membre associé. Il est proposé de modifier l'article 4 des statuts et ainsi, d'accepter l'adhésion des Communautés de communes Auzances Bellegarde, Basse Marche et Pays de Nexon, ainsi que du Syndicat Mixte Lac de Vassivière.

Au vu du projet de statuts modifiés, les délégués proposent en séance :

- d'introduire l'attribution d' « assumer le suivi des relations sociales » au Président ;
- de conserver dans la composition du bureau la fonction de secrétaire, sans voix délibérative.

Les délégués du comité syndical approuvent, à l'unanimité, de modifier les statuts de DORSAL tels que présentés et amendés en séance et ci-annexés.

Certifié transmis au représentant de l'Etat le :

Publié par affichage le : 20 octobre 2015

Le Président exécutif de DORSAL,
Jean-Marie BOST

